



HAL
open science

L'armée tunisienne: de la Grande muette à l'acteur public

Audrey Pluta

► **To cite this version:**

Audrey Pluta. L'armée tunisienne: de la Grande muette à l'acteur public. Tunisie: Une démocratisation au-dessus de tout soupçon?, 2018. hal-02128227

HAL Id: hal-02128227

<https://hal.science/hal-02128227v1>

Submitted on 14 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'armée tunisienne : de la « Grande muette » à l'acteur public

par Audrey Pluta

« *La politique ne m'intéresse pas, c'est l'affaire des civils. Nous, on défend la Tunisie, le peuple tunisien, sans faire de distinction. Si on se mêle de politique, le risque est qu'on commence à créer des discriminations, et ça, c'est pas possible* ». Ces déclarations d'un jeune soldat du rang illustrent une constante dans l'histoire des relations civilo-militaires en Tunisie : la séparation entre sphère militaire et domaine de la légitimation et de l'exercice du pouvoir politique. Ce refus de s'immiscer dans les affaires politiques s'inscrit dans une histoire longue de la construction des rapports entre élites civiles et militaires. La compréhension de cette culture militaire tunisienne éclaire l'analyse du positionnement de l'armée durant les révoltes de 2011, ainsi que les évolutions des rapports entre champ militaire et champ politique. Toutefois, il convient de préciser que les décisions des états-majors de s'engager ou non dans la répression des mouvements sociaux relèvent tant de facteurs structurels inhérents aux secteurs des forces armées que de dynamiques propres aux processus révolutionnaires, ou ce que Michel Dobry appellerait des « logiques de situation »¹.

L'enjeu de cette contribution est de rendre compte des continuités et des ruptures dans les modalités des relations civilo-militaires, à entendre comme « les arrangements constitutionnels, la répartition du pouvoir décisionnel en matière de politique de défense, la structure des relations entre les décideurs politiques et l'armée, les modalités du contrôle politique des militaires »². Les configurations de ces relations intersectorielles sont le produit d'une définition sur le temps long, d'où l'intérêt d'historiciser le propos. Dans un contexte de déssectorisation de l'espace social, et de fluidité politique, l'étude de la résilience ou non de ces arrangements institutionnels est cruciale. Après 2011, ces relations s'inscrivent dans une dynamique de redéfinition globale des rapports de pouvoir politique et social. L'armée assumait lors des mouvements protestataires de 2010-2011 un rôle de maintien de l'ordre, en s'abstenant

¹ DOBRY M., *Sociologie Des Crises Politiques*, Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2009.

² IRONDELLE B., « Démocratie, relations civilo-militaires et efficacité militaire », *Revue internationale de politique comparée*, vol.15, 1/2008, p. 117-131

de soutenir le maintien du président Ben Ali au pouvoir au prix d'une répression féroce. En s'incarnant comme force de stabilisation, elle acquit un prestige populaire, véhiculant l'image romantique « d'héroïne de la Révolution ».

Notre analyse reviendra sur les principes fondateurs des fonctions des forces armées tunisiennes, et l'encadrement de leur rapport au politique. Ce détour historique permet de remettre en cause la représentation binaire d'un Avant et d'un Après 2011, tout en soulignant les évolutions récentes allant dans le sens d'une politisation croissante des officiers. Si en matière de défense, la prise de décision revient *in fine* à l'exécutif, les sphères d'influence et de débat se diversifient faisant des forces armées et des questions de défense et de sécurité des thématiques politiques à part entière.

Détour historique : l'armée tunisienne sous Bourguiba et Ben Ali, entre logiques de dépolitisation et de professionnalisation

L'armée tunisienne apparaît comme une force de taille « modeste », dont les missions se cantonnent principalement à la défense des frontières et le maintien de l'ordre. En 2017, elle est composée de 27000 personnels pour l'armée de Terre, 4000 pour la Marine et 4800 pour l'armée de l'Air. Avec un ratio d'un militaire pour 262 habitants, un budget alloué à la Défense en dessous de 1.5 % du PIB jusqu'en 2011³, sa projection de puissance est limitée. Elle diffère de pays comme l'Algérie, où le pouvoir civil est constamment affaibli par les « prétoriens »⁴, dispose d'un militaire pour 77 habitants. Le gros des troupes tunisiennes est formé de conscrits, le service national est obligatoire pour les hommes âgés de 20 ans et est d'une durée d'un an. La part de militaires professionnels est réduite : 11000, dont un corps d'officiers ayant effectué une formation longue, ponctuée de stages en Europe ou aux Etats-Unis.

Sous Bourguiba et Ben Ali, l'institution militaire a été maintenue à l'écart des sphères du pouvoir politiques, et l'armée reléguée dans les casernes. En effet, contrairement à certaines de ses homologues arabes, elle n'a jamais donné le spectacle de grandes processions militaires d'allégeance au régime et n'a pas constitué son épine dorsale. Cela tient aux modes institutionnalisés, routinisés et finalement acceptés de contrôle du pouvoir politique sur la

³ Ce budget est en augmentation depuis. Il atteint les 2.3% en 2016,

⁴ HACHEMAOUI M., « Permanences du jeu politique en Algérie », Politique étrangère, 2, 2009, p. 309-321.

sphère militaire. Plusieurs stratégies ont été déployées par les autorités civiles afin de contenir le spectre d'une politisation des militaires.

Ainsi, dès l'indépendance de 1956, Bourguiba a affirmé sa prérogative quasi personnelle sur les nominations aux hautes fonctions militaires (grades d'officiers supérieurs). A travers ce contrôle personnalisé sur les nominations, il s'est assuré un commandement militaire fidèle au parti unique. Toutefois, simultanément, il a cherché à écarter les militaires des cercles partisans : les officiers et sous-officiers sont dispensés d'être encartés au sein du Néo-Destour, ou de participer aux événements de sensibilisation auxquels devaient assister les autres élites administratives. Sur le plan réglementaire, cette séparation stricte entre le domaine militaire et les sphères partisans avait pour origine un décret de 1957, interdisant aux militaires d'appartenir à une « organisation politique », et de faire de la « propagande politique », à l'intérieur comme à l'extérieur des casernes. Les membres des forces armées n'avaient par ailleurs pas le droit de vote⁵, d'où le surnom de « Grande Muette », faisant référence à l'armée française de la III^e République, au cours de laquelle les soldats ne pouvaient ni voter, ni adhérer à une organisation partisane ou syndicale⁶.

L'autorité civile a également défini de manière précise : les missions dévolues à l'armée s'en tiennent principalement à trois dimensions. Les forces armées tunisiennes doivent assurer la défense du territoire contre les agressions extérieures le temps de l'intervention des Etats alliés, faisant également reposer la défense du territoire sur une diplomatie active. L'armée joue par ailleurs un rôle dans le développement économique et social du pays, et de nombreux conscrits participent notamment à des programmes de dynamisation du territoire, tel celui de Rjim Maatoug, dans le sud tunisien⁷. Enfin, l'armée est une force d'appoint à la police et à la Garde Nationale, force paramilitaire sous la direction du Ministère de l'Intérieur, dans le maintien de l'ordre. Elle a exercé cette mission à plusieurs reprises, comme lors des émeutes du pain en 1983-1984 au cours desquelles elle a violemment réprimé les manifestations. Lors des révoltes minières à Gafsa en 2008, le mode opératoire changea. Elle incarna davantage un

⁵ La modification de la loi électorale en janvier 2017 donne la possibilité aux militaires de voter aux élections municipales. Des parlementaires et anciens hauts-gradés interrogés émettent toutefois des réserves quant à l'application future de cette loi.

⁶ GRIMAUD, N., *La Tunisie à la recherche de sa sécurité*, Paris : Presses Universitaires de France, 1995.

⁷ Le village de Rjim Maatoug est situé à 650km au sud-est de Tunis. Le projet de développement consiste à la mise en culture de palmiers dattiers, afin de lutter contre la désertification et participer à la production agricole nationale.

rôle tampon entre les manifestants et la police, mode opératoire qu'elle appliquera d'ailleurs à nouveau en janvier 2011.

En définitive, l'armée tunisienne correspond assez bien au modèle d'armée professionnalisée esquissé par Samuel Huntington. En effet, l'existence d'une élite militaire formée au sein d'écoles prestigieuses et d'un mode de recrutement et d'avancement dans les grades standardisés a limité la politisation des officiers. Sans nourrir le mythe d'une armée tunisienne apolitique ou hermétique aux phénomènes de politisation, force est de constater qu'elle ne constitua pas une menace directe au pouvoir politique, tout au plus fût-elle une « force dormante »⁸.

« *L'armée en 2011 s'en est tenue à sa mission : maintien de l'ordre, protection des institutions, choses qu'elle savait déjà faire* » me confiait un général retraité de l'armée de terre⁹. Déployée au plus fort de la protestation, le haut commandement militaire prit ses distances avec un appareil sécuritaire qui s'enfonçait dans la répression. Par effet de position et face à des forces de sécurité intérieures dont la chaîne de commandement se délitait, l'armée s'est trouvée seule force garante d'un retour à l'ordre. L'héroïsation de son chef d'Etat-major, le général Rachid Ammar, tient également à la diffusion, au même moment, d'une rumeur faisant état d'un refus de la part du haut commandement militaire d'obéir à l'ordre de Ben Ali d'ouvrir le feu sur les manifestants. Le général nia en avril 2011 au cours d'une commission d'investigation avoir reçu cet ordre. Malgré cela, l'armée fût perçue comme ayant fait défection, soutenant la nation et non le régime.

Les officiers et le politique après 2011 : vers une politisation de l'armée ?

Au-delà d'une augmentation du nombre des officiers à des postes clés du système sécuritaire du pays, l'élite militaire s'implique dans les conflits politiques, au moment où la Tunisie connaît ses premières élections pluralistes. Les élections du 23 octobre 2011 voient advenir la victoire d'Ennahda qui obtient 37% des voix, avec derrière lui le Congrès pour la République (CPR) dirigé par Moncef Marzouki, qui s'est déclaré prêt à faire alliance avec les islamistes. Les négociations entre les partis arrivés en tête du scrutin (Ennahda, le CPR, et Ettakatol de Mustapha Ben Jaafar) s'accordent sur une répartition des responsabilités au sein

⁸ CAMAU M. et GEISSER V., *Le syndrome autoritaire: politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris: Presses de sciences po, 2003.

⁹ Entretien avec l'auteure, Tunis, le 22/02/2016.

des institutions de l'Etat : Moncef Marzouki à la présidence de la République, Hamadi Jebali (alors secrétaire général d'Ennahda) comme Premier ministre et Mustapha Ben Jaafar à la présidence de l'Assemblée constituante. La cohabitation entre le Président et le Premier ministre se traduit par des frictions, chacun tentant de défendre son pré-carré.

Concernant les prérogatives en matière de défense, la constitution temporaire promulguée par la Troïka en décembre 2011 faisait du contrôle des forces armées une compétence partagée entre le président de la République et le Premier ministre. La loi constitutionnelle n°6-2011 portant organisation provisoire des pouvoirs publics charge le président de nommer aux hautes fonctions militaires « en consensus avec le Chef du gouvernement »¹⁰. La constitution adoptée en 2014 garde cette formule, et fait du président le chef des forces armées, sur lequel repose la décision d'intervention armée. Mais surtout, il a en charge la définition des « politiques générales dans les domaines de la défense, des relations étrangères et de la sécurité nationale », et ce « en consultation » du chef du gouvernement. Dans une certaine mesure, cela implique la responsabilité du Premier ministre et du ministre de la Défense pour les affaires de routine en matière militaire.

Selon Adnen Mansar, ancien porte-parole et directeur de cabinet du président Moncef Marzouki: « *il y avait un manque de confiance entre Ammar et Marzouki. Rachid Ammar a bénéficié d'une aura et de fonctions importantes après la révolution. D'ailleurs le poste de chef d'Etat-major interarmées lui a été taillé sur mesure : il n'existait pas avant, et n'a pas été renouvelé après son départ. Le problème, c'est que le président est de par la constitution le chef des forces armées, mais l'alliance entre Jbali, Rachid Ammar, Mohammed Zbidi l'a empêché de jouer ce rôle* »¹¹. L'acmé des tensions entre les trois hommes se situe autour de la question de l'extradition de l'ancien Premier ministre libyen Baghdedi Mahmoudi. Baghdedi Mahmoudi, est exilé en Tunisie depuis 2011 et incarcéré à la prison de la Monarguia près de Tunis. En novembre 2011, la Cour d'appel de Tunis répond favorablement à la demande du Conseil national libyen d'extradition de Mahmoudi. En juin 2012, le Premier ministre prend la décision de transférer l'ancien dignitaire libyen à Tripoli, contre l'avis du président. Selon lui : « *j'étais à titre personnel contre son transfert, et il était dans mes prérogatives en tant que président d'avoir le dernier mot à ce sujet* »¹². Moncef Marzouki accusa le chef d'Etat-major

¹⁰ Article 11, §10, Loi Constituante n°2011-6 du 16 décembre 2011 portant organisation provisoire des pouvoirs publics et art. 77 de la Constitution de 2014.

¹¹Entretien avec l'auteure, Sousse, février 2017

¹² Entretien avec l'auteure, Tunis, février 2017.

d'avoir été mis au courant des opérations sans l'en avoir informé. Rachid Ammar aurait alors, selon Adnen Mansar, fait « alliance » avec Hamadi Jebali, ôtant à la présidence son pouvoir décisionnel en matière de défense. Il n'est pour l'heure pas possible de déterminer si ce rapprochement entre les deux hommes émanait d'une stratégie politique de l'état-major. Toutefois, il incarne une rupture manifeste dans les modes d'interaction, et de subordination de l'élite militaire avec la sphère politique.

Cette période de 2012-2013 s'illustre par des tensions sécuritaires majeures, dont l'attaque de l'ambassade américaine, les assassinats des opposants Chokri Belaïd et Mohamed Brahmi et les pertes infligées à l'armée par les soldats d'AQMI au Mont Chaambi¹³ en sont l'illustration. Dans le même temps, le président prend soin de nommer des conseillers militaires en dehors des réseaux de connaissance du chef d'état-major, comme le colonel-major Brahim Ouechtati, tentant de l'isoler au sein du commandement militaire. Selon Adnen Mansar, c'est cet isolement progressif du général qui l'a poussé à présenter sa démission le 24 juin 2013. Le retrait du général, bien qu'il n'ait pas estompé les craintes d'un coup d'état ravivées par le putsch du maréchal Sissi en Egypte, permit à l'Exécutif de renouveler l'élite militaire du pays. Il ne reconduisit pas la position de chef d'état-major interarmées, et procéda à des séries de nominations en août 2013. Il s'agissait selon Moncef Marzouki, de « *donner leur chance à des officiers qui avaient été écartés de la hiérarchie militaire parce qu'ils n'étaient pas bien vus par Rachid Ammar* »¹⁴. En concertation avec la Sécurité militaire, il nomma des officiers affectés à des postes peu convoités des autres officiers : « *en général, quand un colonel est nommé comme attaché de défense en ambassade à Tripoli, c'est qu'il n'était pas très bien vu par l'état-major. [...] S'il est bien vu, on le nomme aux Emirats par exemple* »¹⁵ me confiait un ancien général. Ainsi, en nommant le général Nouri Ben Taous, attaché militaire en Libye, directeur de la Sécurité militaire, le président entend procéder à un renouvellement de l'élite militaire, détachée des réseaux de l'ancien chef d'état-major.

Les phénomènes d'interpénétration entre champ politique et champ militaire deviennent à la fois plus fréquents et plus nombreux : certains officiers se rapprochent de personnalités politiques. Les élections présidentielles de 2014 voient ainsi advenir la participation de certains généraux à la compétition électorale en s'engageant pour un candidat. Ancien inspecteur

¹³ Zone montagneuse au niveau de la frontière tuniso-algérienne. Des groupes armés y ont trouvé refuge et l'armée y intervient depuis 2011.

¹⁴ Entretien avec l'auteur, Tunis, le 17/02/2017.

¹⁵ Entretien avec l'auteur, Tunis, le 22/01/2017.

général des forces armées limogé par Moncef Marzouki, le général Mohamed Ali el Bekri s'impliqua dans la campagne du candidat de Nidaa Tounes, Beji Caïd Essebsi, prenant en charge la partie défense et sécurité de son programme politique. La politisation des questions de défense s'illustre également à travers les procédures de nominations des conseillers militaires, si bien que certains officiers deviennent associés à un personnage politique.

Outre une implication de plus en plus forte des officiers dans la politique partisane, l'ouverture du débat politique en Tunisie donne également lieu à des discussions autour de la place des forces armées dans l'évolution du pays. Depuis 2011, plusieurs organisations, animées par des retraités de l'armée, composent la sphère d'influence des questions de défense et de sécurité, contribuant à façonner le débat et à penser l'agenda de l'exécutif.

La politique de défense : un enjeu public, des acteurs pluriels ?

La multiplication des sphères d'influences dans le processus décisionnel des politiques de défense n'est pas seulement propre au contexte d'ouverture politique post 2011. Il s'agit d'une évolution à replacer dans le temps long, au sein de laquelle une dichotomie autoritarisme versus démocratie fait de moins en moins sens. Elizabeth Picard note à propos de ces évolutions : « *il est devenu moins évident d'identifier l'appareil de coercition des Etats autoritaires modernes [...], l'explication de ce paradoxe pourrait se situer non dans la réduction de l'institution militaire et une marginalisation de tout ce qui relève de la défense et de la sécurité, mais plutôt dans l'affaiblissement de la distinction entre 'militaire' et 'civil'* »¹⁶. La période post-2011 en Tunisie voit ce phénomène s'accroître. Au sein de la définition de la politique de défense et des modalités des relations civilo-militaires, une part croissante est faite aux anciens officiers qui exercent une influence sur les autorités civiles.

La création en mars 2011 de l'association des Anciens officiers de l'armée nationale (AAOAN) évoque un changement majeur des relations entre cadres politiques et anciens hauts-gradés. Ses membres exercent à titre civil et ne sont plus soumis au code militaire. Toutefois, l'association garde des liens forts avec les milieux militaires, et la localisation de son siège est à ce titre évocatrice : les locaux de l'AAOAN se situent au sein de la base militaire d'El Omrane

¹⁶PICARD, E., « Armée et sécurité au cœur de l'autoritarisme », in DABENE O., GEISSER V., MASSARDIER G., *Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXIe siècle*, Paris, La Découverte, « Recherches », 2008, 336 pages

à Tunis, et les acteurs eux-mêmes peinent à situer leur statut lors de l'exercice de leurs activités. A la question « *exercez-vous votre activité en tant que citoyen en civil ou militaire ?* » ils semblent gênés, sourient, et finalement l'un d'eux s'exclame « *les deux mon capitaine* »¹⁷. Cette association a des activités similaires à celles d'un *think tank*, voire un groupe de pression. Elle renvoie à plusieurs dimensions : identitaire, avec le souci de représenter une « *strate de la population dont l'identité s'est déjà imposée dans les représentations mentales* »¹⁸, ici celle des anciens hauts gradés. Ils sont liés par des éléments socioculturels communs, une expérience partagée au sein de l'armée tunisienne, éléments qu'ils consolident à travers leurs activités telles la réalisation d'un documentaire, l'organisation de visites touristiques...

Mais au-delà des registres identitaire et culturel, ses membres plaident également la cause des intérêts catégoriels de l'armée, à travers leur participation au processus décisionnel. La coopération est ici envisagée comme un moyen d'informer, d'améliorer la connaissance des membres du gouvernement en charge de la politique de défense. L'association des anciens officiers est en contact permanent avec le ministre de la Défense, contribuant à l'élaboration de la politique de défense et de sécurité du gouvernement, à travers notamment la production de « rapports » sur des sujets spécifiques. Par exemple, l'association a participé activement à la création d'un poste permanent de chef d'état-major interarmées.

Les discours et les pratiques de l'AAOAN sont également symptomatiques d'une évolution globale qui tend à construire une réponse sécuritaire à des faits de société. Leurs activités dépassent par ailleurs le seul domaine de la défense et de la sécurité. Au-delà de la sphère militaire stricto-sensu, leur vision de la sécurité est globale. Cette dernière est d'ailleurs relayée par des universitaires, anciens militaires ou personnels politiques dans les médias, ainsi que par de nombreuses associations qui ont en commun de recourir au concept de sécurité globale. Ces organisations, comme le Centre tunisien des études de la sécurité globale (CTESG), ou l'Observatoire tunisien de la sécurité globale (OTSG), sont composées tant par des professeurs d'université, d'anciens haut-fonctionnaires du corps sécuritaire, que par des retraités militaires, et participent au débat public sur la place des forces armées dans la société tunisienne.

¹⁷ Entretien avec l'auteure, Tunis, 21/02/2016

¹⁸ BRAUD P., *Sociologie politique*, Paris, Lextenso éditions (10^e éd.)2011, p. 394.

La prise en compte de ces associations dans les processus décisionnels illustre l'émergence d'un intérêt en Tunisie pour les questions de sécurité et de défense, mais aussi une sécuritisation des enjeux, à savoir l'appréhension de faits sociaux comme problème nécessitant une réponse construite comme sécuritaire¹⁹. Ces organisations sont autant d'arguments en faveur de l'assertion selon laquelle la Révolution aurait ouvert des fenêtres de possibilités pour des anciens officiers désireux de partager leur expertise.

Emergence et montée en puissance de nouveaux acteurs internationaux dans la politique de défense tunisienne

Une caractéristique importante des changements concernant les forces armées tunisiennes après 2011 est la montée puissante des acteurs internationaux dans le processus de définition de la politique de défense. L'organisation majeure est le *Democratic Control of the Armed Forces* (DCAF), qui intervient auprès des forces de police et de l'armée. Cette fondation internationale de droit suisse spécialisée dans la promotion de la bonne gouvernance et du contrôle civil du secteur de la sécurité est financée majoritairement par les ministères des Affaires étrangères européens (en particulier suisse, allemand, suédois). Elle s'est implantée dès 2011 à travers des universitaires tunisiens, dotés d'un capital cosmopolite et d'une expertise acquise dans les milieux universitaires tunisiens et internationaux, et les organisations internationales telles que le PNUD, le Conseil de l'Atlantique Nord etc. Ces intermédiaires contribuent à faire valoir un agenda de la réforme des secteurs de la sécurité auprès des acteurs des instances régaliennes et des parlementaires. Il s'agit pour le DCAF, selon un de ses chefs de missions Haykel Ben Mahfoudh, de « *distiller les principes de la réforme du secteur de la sécurité (RSS)* »²⁰, concept à la fois opérationnel et normatif promouvant la « bonne gouvernance », le contrôle civil des forces de sécurité intérieure et extérieure, ou encore l'état de droit dans des contextes de post-conflit.

Si l'aide financière, les actions de coopération et l'assistance technique sont principalement dirigées vers le secteur de la police²¹, les forces armées sont également

¹⁹ BALZACQ, T., *Théories de la sécurité: Les approches critiques*, Paris: Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2016.

²⁰ Entretien avec l'auteure, Tunis, mars 2017.

²¹ KARTAS M., "Foreign Aid and Security Sector Reform in Tunisia: Resistance and Autonomy of the Security Forces", *Mediterranean Politics*, 19:3, 2014, p. 373-391.

concernées. Ces actions accompagnent les réformes institutionnelles initiées en 2014, instituant un rôle constitutionnel de contrôle des forces armées par le parlement. Toutefois, selon les acteurs des organisations internationales interrogées, l'absence de « culture politique » concernant le contrôle parlementaire des forces portant armes justifie une coopération avec officiers et députés afin de rationaliser leur travail. L'action de ces organisations participe également de la diffusion des théories de la sécurité globale en Tunisie. Ces théories, initialement promues par les britanniques dans les contextes post-conflit aux Balkans, établissent un lien ténu entre sécurité et développement. Il s'agit de promouvoir la sécurité des individus au détriment d'une conception étatique de la sécurité, mettant l'accent sur les droits de l'homme et le développement économique et social. Ces analyses sont, entre autres, reprises par les médias qui contribuent, eux aussi, à consolider la sécuritisation des enjeux, dans un espace de communication rendu public.

Outre les organisations composées majoritairement de civils, la coopération militaire multilatérale s'est intensifiée durant la période 2011-2015, avec un tournant lors de l'attaque terroriste de Sousse en juin 2015. Contrairement aux actions menées par ces organisations, la coopération militaire se situe davantage du côté du *capacity-building*, l'accroissement des capacités techniques. Cette période a également donné lieu à une rationalisation de la coopération militaire, à travers le mécanisme du G7+6. En collaboration avec l'exécutif tunisien, des discussions collectives ont conduit à une répartition des domaines de l'aide militaire. En matière de coopération militaire, le rôle des Attachés de défense est crucial, en ce qu'ils représentent les forces armées dans le cadre de relation diplomatique. Ils sont issus de l'élite militaire, à l'image du colonel français exerçant ces fonctions à l'Ambassade de France. Il me confiait : « *les Américains et les Allemands font la couverture radio à la frontière libyenne, nous, nous intervenons dans la formation des forces spéciales. [...]. La Tunisie est à la mode, et on a vu une multiplication des offres de coopération, à tel point que le manque de coordination faisait qu'il y avait des doublons et que les tunisiens se dispersaient. On a organisé le G7+6 comme une concertation multilatérale pour répondre à ce type de problème* »²². Cette répartition des missions s'inscrit dans une dynamique concurrentielle de la coopération militaire en Tunisie. Le positionnement est fonction des ressources mobilisées par les gouvernements nationaux, l'antériorité et répond de stratégies diplomatiques. Cet intérêt pour la Tunisie s'inscrit en réalité dans l'agenda des puissances étrangères de lutte contre le

²² Entretien avec l'auteure, Tunis, 15/01/2017.

terrorisme. En effet, le contre-terrorisme constitue ainsi une des missions majeures des forces armées tunisiennes après la levée de l'état d'urgence le 5 mars 2014, mission qu'elles effectuent en collaboration étroite avec la Garde nationale. L'armée apparaît ainsi comme un acteur majeur du combat contre les groupes terroristes, notamment à travers le contrôle des frontières, et de manière plus récente, le développement des activités de renseignement. Dans cette perspective a été créé en novembre 2014 l'Agence des renseignements de la sécurité pour la défense. Bien qu'il semble tôt pour préjuger du positionnement de cette agence dans les services de renseignement tunisiens, elle est destinée à englober les missions de l'ancienne sécurité militaire, mais vient également accroître les capacités de renseignement de l'armée en matière de sécurité intérieure. L'armée est également épaulée par les forces armées allemandes et américaines concernant la surveillance électronique de la frontière avec la Libye.

Tenue à l'écart des activités politiques, l'armée sous le régime de Bourguiba et de Ben Ali n'a pas constitué une force prétorienne, et les modalités des relations civilo-militaires tunisiennes s'illustraient par la subordination des militaires au politique. D'une taille moyenne, l'armée restait dans ses casernes, et les questions de défense demeuraient confinées aux sphères de la présidence. La nouvelle configuration politique a modifié la position du militaire dans l'espace social, son rapport au politique mais également les acteurs intervenant dans la définition de ce qui relève d'un problème sécuritaire. L'armée comme structure issue de l'ancien régime a ainsi été affectée par la transition démocratique en Tunisie, en ce que cette dernière a modifié les rapports entre sphères politique et militaire. Une forme de politisation des officiers retraités est observable à travers leurs prises de parole dans les médias et leur participation aux luttes partisans. La modification de la loi électorale de janvier 2017 octroyant aux militaires et membres des forces de sécurité le droit de vote aux municipales pourrait aller dans ce sens, bien que ses modalités d'application demeurent incertaines. Cette inscription des officiers dans des logiques de politique partisane, si elle est significative d'une évolution des relations civilo-militaires, montre également l'importance des thèmes de défense et sécurité dans la dynamique de légitimation du politique.

Autre rupture vis-à-vis du régime de Bourguiba et de Ben Ali, les discours autour de la sécurité comme enjeu de développement, la réforme de ce secteur comme préalable

indispensable à la démocratie, s'imposent comme doxa. Promus par une pluralité d'acteurs, les effets de matérialité de ces discours et programmes de réformes se caractérisent par une importance croissante des forces armées dans les politiques de lutte contre le terrorisme. La période post-2011 voit ainsi évoluer la position de l'armée dans l'appareil sécuritaire étatique, vers un rôle majeur.

Audrey Pluta est doctorante en science politique au sein du projet ERC TARICA et à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence. Ses recherches portent sur les questions de défense et de sécurité en Tunisie après 2011. Elles interrogent les interactions entre sphères politiques, militaires et sécuritaires en contexte postrévolutionnaire. Elle analyse les reconfigurations de l'appareil sécuritaire tunisien, les rapports entre politique et militaire, le rôle et l'appropriation des programmes de coopération de la communauté internationale.